



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

politiques communautaires

Question écrite n° 65132

Texte de la question

Mme Chantal Robin-Rodrigo appelle l'attention de M. le ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement sur l'avenir des aides régionales au sein de la future Europe élargie. Ce débat a été amorcé en janvier dernier avec la publication d'un rapport de la commission européenne consacré à l'évolution de la cohésion économique et sociale dans la perspective de l'élargissement. Ce document fait ressortir que depuis la fin des années 1980, les disparités entre les Etats membres se sont réduites d'un tiers et l'écart entre régions d'un cinquième. Dans les trois pays les moins prospères (Grèce, Espagne et Portugal), le revenu moyen par habitant est passé de 68 % de la moyenne de l'Union européenne, en 1988, à 79 % en 1999. Mais l'arrivée des actuels pays candidats va complètement changer les données. Ainsi, alors qu'actuellement le rapport entre la région la plus riche et la plus défavorisée est de 5,8, dans la future Europe à 27, ce rapport sera de plus de 10. Par ailleurs, le revenu moyen par habitant des 10 % les moins riches de la population passera à seulement 31 % de la moyenne communautaire dans l'Europe élargie, contre 61 % aujourd'hui. La solidarité étant le principe qui doit prévaloir dans la construction d'une Europe à 27, les Quinze ont donc dès aujourd'hui prévu de redéfinir leur politique régionale pour tenir compte de l'accroissement attendu des besoins. Toutefois, n'ont pas été clairement exposées les modalités qui conditionneront la répartition des futures aides européennes dans le cadre d'une Europe à 27. Sachant qu'elles feront l'objet de prochaines discussions, elle lui demande donc de bien vouloir d'ores et déjà lui préciser la position que la France défendra dans ce dossier auprès de ses actuels partenaires européens.

Texte de la réponse

Le ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement a pris connaissance, avec intérêt, de la question concernant l'avenir des aides régionales au sein de la future Europe élargie. A l'échelle européenne, le débat sur ce thème a été ouvert, lors du forum sur la cohésion réuni en mars 2001 par le commissaire en charge de la politique régionale, et sur le fondement des constats établis par le second rapport sur la cohésion. La France considère que la période actuelle doit être un moment privilégié de travaux et d'échanges de vues sur les orientations de la future politique régionale, avant même toute ouverture de négociations, notamment financières. Les ministres de l'aménagement du territoire ont tenu à Namur, les 13 et 14 juillet dernier, un conseil informel à l'occasion duquel la France a défendu les principes suivants : tout d'abord, le principe d'une politique de cohésion économique et sociale qui réponde aux besoins de solidarité concernant l'ensemble du territoire européen, en tout premier lieu ceux des pays adhérents, doit être maintenu. Il vaut aussi pour les Etats membres actuels. En effet, une des finalités de la politique régionale est de rendre la construction européenne plus proche des citoyens. Il conviendrait également de tirer de l'ensemble des politiques communautaires, y compris réfléchissant à des mécanismes réglementaires qui favorisent un développement territorial équilibré. Pour ce faire, la France est favorable à l'élaboration d'une vision commune de l'espace européen s'inspirant des principes et orientations du schéma de développement de l'espace communautaire (SDEC) et permettant d'identifier les interventions les plus pertinentes à l'échelle de grands ensembles géographiques. L'expérience engagée sur les espaces de coopération transnationale INTERREG III B permettra de tester cette approche en

partenariat avec les régions. Ensuite, il sera indispensable de maîtriser le financement de la politique régionale dont le juste équilibre devra tenir compte notamment de l'évolution de la PAC, de son volet « développement rural » et de la construction des autres politiques communautaires dont l'impact territorial est évident. La nécessaire maîtrise budgétaire conduit donc également à concentrer la politique régionale sur les actions à forte valeur ajoutée communautaire. La politique régionale de ces dix dernières années devra donc être revue. L'élargissement va susciter une réforme en profondeur qui devrait toucher l'ensemble des politiques sectorielles. Il ne s'agit pas de tout sacrifier ou presque au bénéfice des nouveaux adhérents, mais bien de mettre au point des outils d'intervention plus efficaces reposant sur la clarification des rôles et des responsabilités et favorisant la convergence et l'intégration européennes, tout en garantissant la cohérence des réalisations incombant aux différents échelons, communautaire, transnational, national, régional et local.

Données clés

Auteur : [Mme Chantal Robin-Rodrigo](#)

Circonscription : Hautes-Pyrénées (3^e circonscription) - Radical, Citoyen et Vert

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 65132

Rubrique : Aménagement du territoire

Ministère interrogé : aménagement du territoire et environnement

Ministère attributaire : aménagement du territoire et environnement

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 6 août 2001, page 4442

Réponse publiée le : 10 décembre 2001, page 7055